

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Demande de subvention pour la mise en place d'un plan de déplacement inter entreprises de la zone du Sanital à Châtelleraut.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE) est une démarche d'amélioration continue qui permet, à partir de l'expression des difficultés que rencontrent les salariés et les entreprises, de rechercher, d'identifier puis de mettre en place les solutions les plus adaptées en terme de transport de personnes. L'approche inter-entreprises renforce la cohérence des réponses apportées et favorise la mutualisation de moyens et la réalisation d'économies d'échelles.*

*Une première expérience sera menée sur la zone du Sanital, puisque quatre entreprises ainsi qu'un établissement d'enseignement supérieur sont prêts à s'impliquer dans cette démarche.*

- *La poste*
- *Thales*
- *ARCO*
- *MACC*
- *IUT*

*Afin de mener à bien cette démarche, nous devons lancer cette étude par un bureau spécialisé.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 5216 -5 du code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences exercées par les Communautés d' Agglomération,

**VU** l'article 3 alinéa I1 des statuts de la Communauté d'Agglomération relatif à la compétence en matière de développement économique,

**VU** l'article 3 alinéa 1.2.3. des statuts de la Communauté d'Agglomération relatif à la compétence organisation des transports,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire de la CAPC du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau.

**CONSIDERANT** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 8 juillet 2013**

**n°9**

**page 2/2**

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante pour l'année 2013, et de solliciter la subvention auprès de l'Ademe :
  - Montant HT de l'étude : 34 000€ (40 664€ TTC)
  - Ademe (70%) : 23 800€
  - Autofinancement (TVA incluse) : 16 864€
- de s'engager à financer la totalité de l'opération soit 40 664€ TTC sur l'exercice 2013,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 09/07/2013 , n° 5049

Publié au siège de la CAPC, le 09/07/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER